



Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Pôle environnement - 28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus
05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Sommaire

Partie 1 > Les indicateurs techniques.....	3
Chapitre 1 / Le territoire desservi et les compétences.....	3
1.1 Territoire desservi.....	3
1.2 Compétences.....	3
Chapitre 2 / La prévention des déchets.....	5
Chapitre 3 / L'organisation de la gestion des déchets.....	7
3.1 Les ordures ménagères résiduelles	9
3.2 Les déchets recyclables	10
3.3 Les déchèteries.....	10
3.4 La gestion de proximité des biodéchets, grâce au compostage.....	10
Chapitre 4 / Le bilan 2023 de la gestion des déchets	11
4.1 Evolution des tonnages collectés	11
4.2 Bilan de la collecte des ordures ménagères résiduelles	11
4.3 Bilan de la collecte des déchets recyclables.....	12
4.4 Bilan de la collecte en déchèteries	12
4.5 Bilan du traitement des déchets	13
Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers	15
Chapitre 5 / Les coûts du service et son financement.....	15
5.1 Coût global du service public.....	15
5.2 Financement du service public	17
Chapitre 6 / L'évolution des coûts	18
Partie 3 > Synthèse 2023	19

Partie 1 > Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi et les compétences

1.1 Territoire desservi

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est située dans le département de la Haute-Vienne, en Région Nouvelle Aquitaine.

Elle est composée de 15 communes à dominante rurale et compte 13 256 habitants, soit 7 380 redevables.



Carte du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

1.2 Compétences

La compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est partagée entre la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et le SYDED de la Haute-Vienne.

Dans le détail, les missions de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus sont les suivantes :



Relais des actions du SYDED en matière de prévention des déchets et de sensibilisation



Collecte en porte-à-porte des déchets résiduels



Gestion des bacs roulants



Facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Le SYDED quant à lui a pour missions :

- La coordination des actions de prévention des déchets ;
- La collecte en apport volontaire des déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ;
- L'exploitation des stations de transit des ordures ménagères résiduelles ;
- La gestion des déchèteries ;
- Le traitement des déchets : incinération des ordures ménagères résiduelles et tri des emballages (Centrale Energie Déchets et centre de tri gérés par Limoges Métropole), expédition chez les repreneurs des papiers et du verre, etc ;
- Le suivi de deux centres d'enfouissement en post-exploitation ;
- La gestion d'une installation de stockage des déchets non dangereux (Alvéol, en délégation de service public) ;
- La gestion des contrats avec les éco-organismes.

> plus d'information sur le site du SYDED : syded87.org

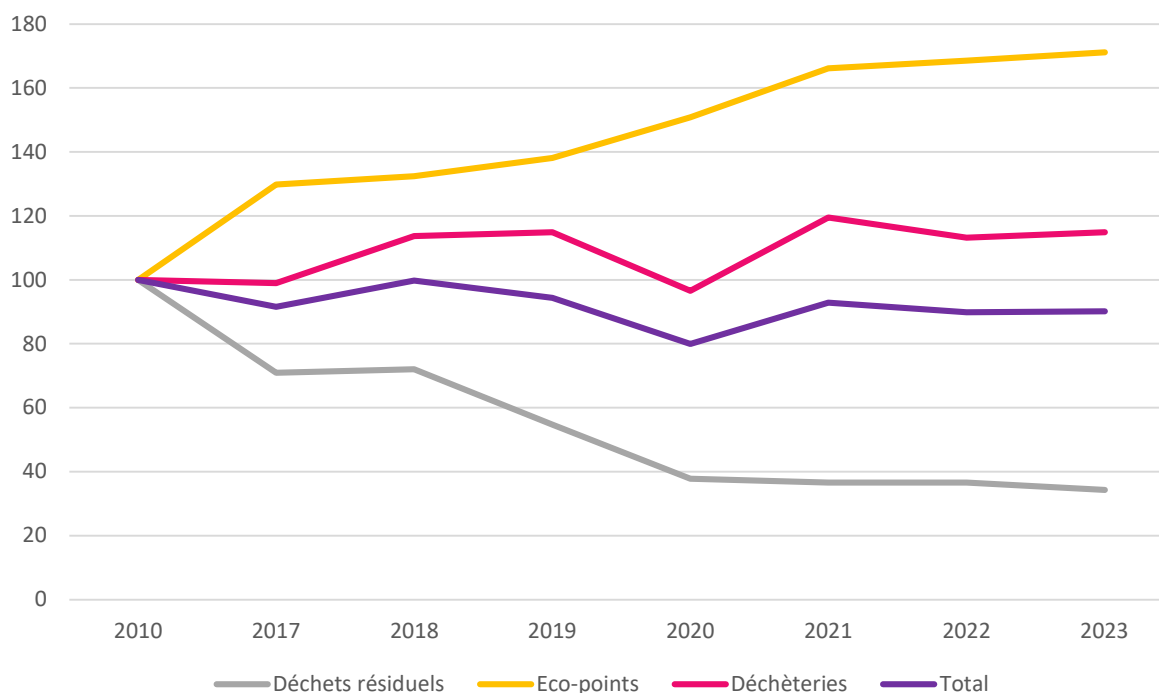
Chapitre 2 / La prévention des déchets

Les actions de prévention des déchets mises en œuvre en partenariat avec le SYDED, associées à la redevance incitative, ont permis de faire baisser très sensiblement les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter les quantités de déchets recyclables collectés (-66% par rapport à 2010).

Les apports en déchèteries sont relativement stables en 2023 par rapport à 2022.

La quantité de déchets triés aux écopoints continue quant à elle à progresser.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des différents flux de déchets de 2010 à 2023 (sur une base 100 en 2010).



Evolution de la production de déchets depuis l'année de référence 2010

(Graphique présentant l'indice de réduction des quantités de déchets produites, avec une base 100 en 2010)



Depuis 2010, la production globale de déchets a baissé de **10%**.

Les actions de prévention mises en œuvre en 2023 ont été les suivantes :



66 composteurs individuels distribués
(vendus à prix réduit par le SYDED)



376 interventions sur 21 sites de compostage partagé
(brassage, apport de broyat, transfert de compost)



4 800 gobelets réutilisables
et **104** poubelles duo empruntés
lors des manifestations locales



8 communes
ont emprunté le broyeur à végétaux
pour une durée totale de **77** jours



1 opération de broyage
organisée pour les particuliers

Plusieurs actions ont également été menées par le SYDED : aides à la location ou à l'acquisition de broyeurs, animations dans les écoles et les centres de loisirs, etc...

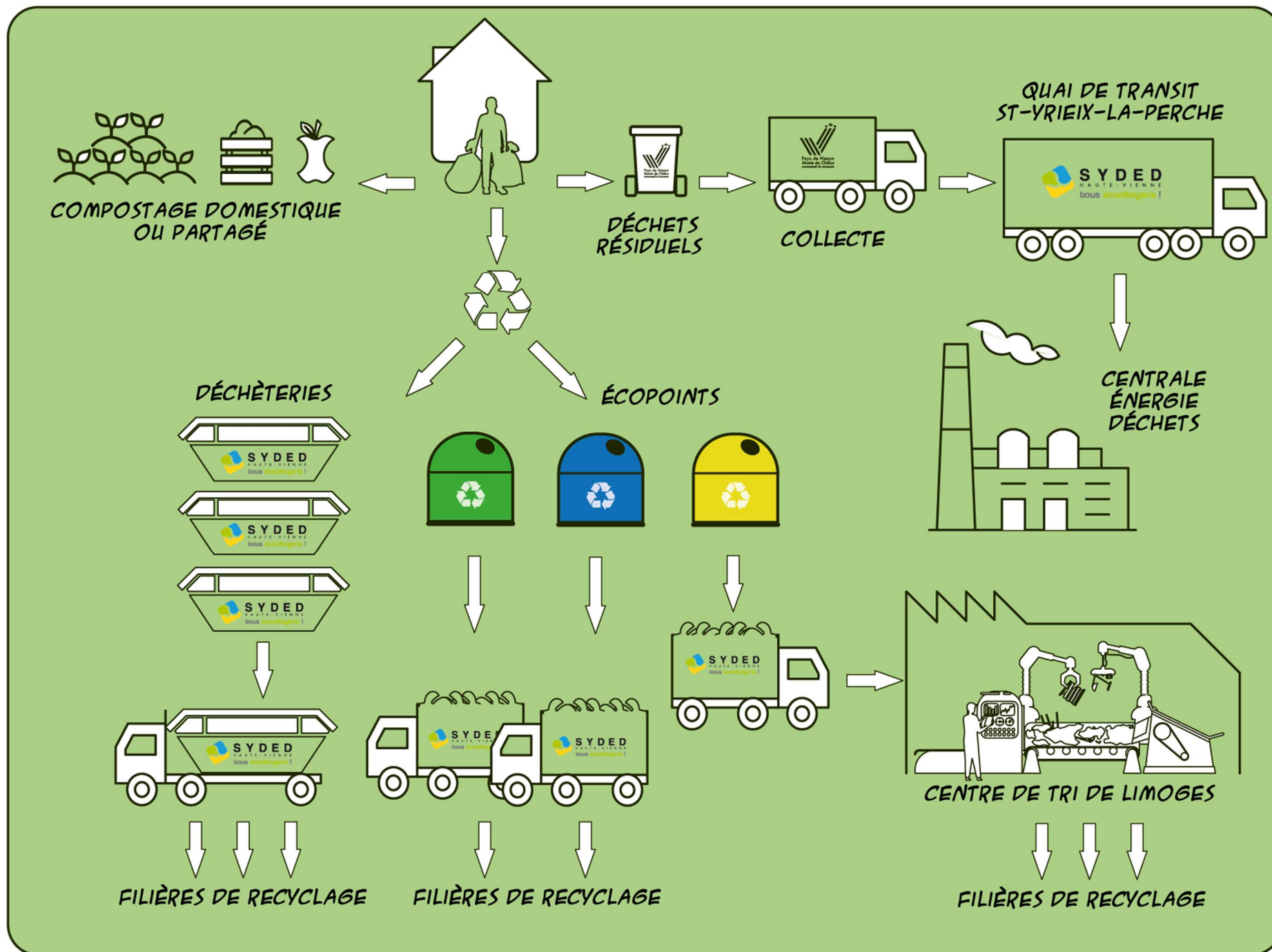
Pour rappel, par délibération du 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Son élaboration et sa mise en œuvre sont coordonnées par le SYDED, avec la collaboration de toutes les Communautés de Communes adhérentes (territoire de la Haute-Vienne, hors agglomération de Limoges).

Il peut être consulté sur le site internet du SYDED et couvre la période 2022 – 2027.

Chapitre 3 / L'organisation de la gestion des déchets

Le détail de l'organisation de la collecte par flux est présenté ci-après. Le tableau de synthèse et le schéma ci-dessous permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation.

Flux	Précollecte	Collecte	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants 5 740 bacs de 120 litres 1 330 bacs de 240 litres 79 bacs de 360 litres 310 bacs de 660 litres	En porte-à-porte En porte-à-porte, une fois tous les 15 jours Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire pour les gros producteurs Vidage au quai de transit à Saint-Yrieix-la-Perche (SYDED)	Incinération à la Centrale Energie Déchets à Limoges (Limoges Métropole)
Verre	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Recyclage
Papiers	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Recyclage
Emballages	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Tri au centre de tri à Beaume-les-Mines (Limoges Métropole) Recyclage
Compostage	Composteurs individuels / 25 sites de compostage partagé ou en établissement Fourniture de matériel : SYDED ; Suivi : Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.		
Déchèteries	Deux déchèteries sur le territoire : A Nexon : ouverture du mardi au samedi A Châlus : ouverture les lundi, mercredi, vendredi et samedi		



En 2023, le service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes était composé de 7 personnes, sous la responsabilité de la responsable du Pôle Environnement :

- Quatre agents techniques pour la collecte en porte-à-porte, la distribution des bacs et le suivi des sites de compostage ;
- Deux agents administratifs, pour l'accueil des usagers et la facturation ;
- Une coordinatrice, chargée du bon fonctionnement du service et des actions de prévention.

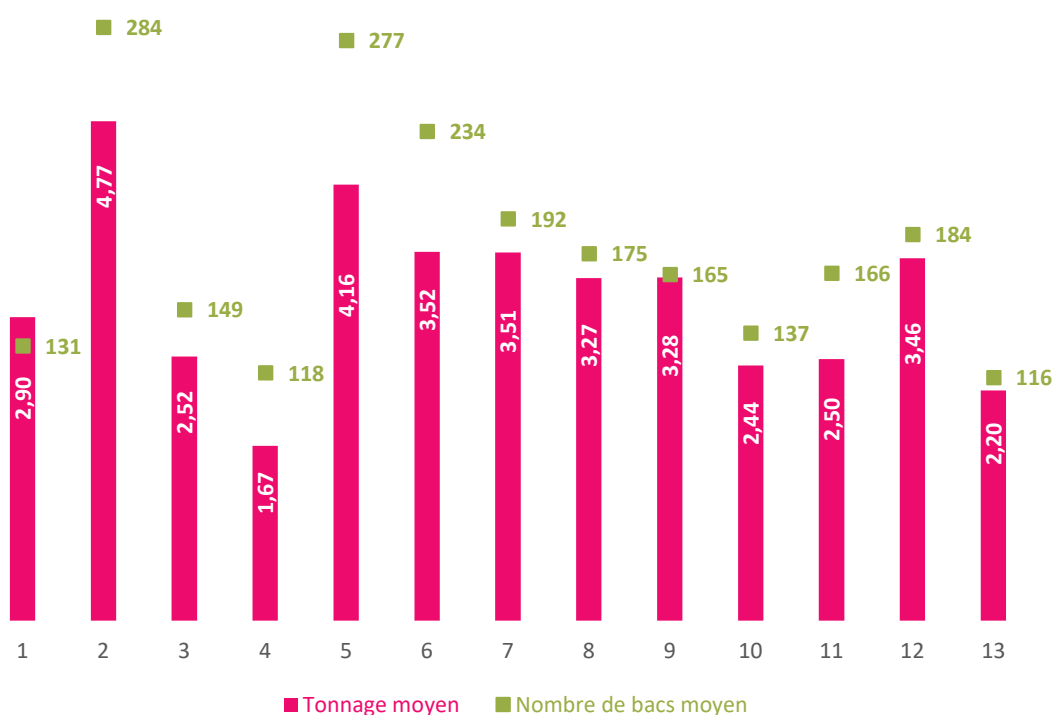
3.1 Les ordures ménagères résiduelles

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus collecte en porte-à-porte les ordures ménagères résiduelles en bacs roulants individuels, 2 roues ou 4 roues, une fois tous les 15 jours pour les ménages.

Quelques usagers, en raison de la nature de leurs déchets (cantines, maisons de retraite, supermarchés, métiers de bouche...), peuvent bénéficier d'une collecte hebdomadaire voire bi-hebdomadaire.

Par ailleurs, durant la période estivale, une fréquence de collecte plus élevée est proposée aux usagers avec une activité similaire mais collectés toutes les deux semaines le reste de l'année.

Treize tournées réparties sur 2 semaines permettent de desservir l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Le service est assuré en régie, par les agents techniques de la Communauté de Communes.



Tonnage moyen et nombre de bacs moyen collectés par tournée en 2023

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont dépotées au quai de transit situé à Saint-Yrieix-la-Perche (géré par le SYDED) pour être ensuite acheminées en conteneur jusqu'à la Centrale Energie Déchets à Limoges (gérée par Limoges Métropole).

3.2 Les déchets recyclables

La collecte des recyclables (verre, papiers et emballages) est effectuée en conteneurs d'apport volontaire par le SYDED, par l'intermédiaire d'un prestataire de collecte.

Le verre et les papiers sont livrés directement chez les repreneurs matière ; les emballages sont apportés au centre de tri à Limoges (géré par Limoges Métropole) afin d'être triés par matériaux, avant d'être expédiés chez les différents repreneurs.

Depuis juillet 2020, les consignes de tri ont été étendues à l'ensemble des emballages.



A noter

Le nettoyage autour des écopoints est à la charge des communes. Il génère une forte mobilisation des agents communaux, en raison du nombre important d'incivilités constatées. Depuis mai 2023, les communes travaillent directement avec la gendarmerie, qui assure de nombreuses verbalisations.

3.3 Les déchèteries

Les déchèteries sont gérées par le SYDED.

Les usagers doivent disposer d'un badge « Recypart » ou « Recypro » pour y avoir accès. Ce badge permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du SYDED.

L'accès et les dépôts sont gratuits pour les particuliers, avec une limitation d'apport uniquement sur les végétaux (10 m³ et 20 passages par an). Pour les professionnels, l'accès est payant et limité en fonction du type de déchets.

Deux déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, à Châlus et Nexon.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Nexon : du mardi au samedi ; de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 ;
- Châlus : lundi, mercredi, vendredi et samedi ; de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15.

> plus d'information sur le site du SYDED : syded87.org

3.4 La gestion de proximité des biodéchets, grâce au compostage

Des composteurs individuels, en bois ou en plastique, de 360 ou 540 litres, sont vendus à prix réduit par le SYDED aux habitants qui en font la demande. Une fois commandé, le matériel de compostage est remis aux usagers par la Communauté de communes à la suite d'une information d'une quinzaine de minutes. Les distributions ont lieu une fois par mois, en alternance à Nexon et Pageas.

Il existe également plus de 30 sites de compostage partagé, répartis sur le territoire. 6 d'entre eux ont été installés au cours de l'année 2023, dans le cadre de partenariats entre le SYDED, la Communauté de Communes et les communes concernées.

18 de ces sites sont ouverts au public qui peut y apporter ses biodéchets grâce au seau fourni par le SYDED ; les autres sites sont situés en établissement (cantines, crèche, etc).

Les différents équipements pour ces sites sont fournis par le SYDED ; la Communauté de Communes Pays de Nexon- Monts de Châlus en assure le suivi et l'entretien régulier.

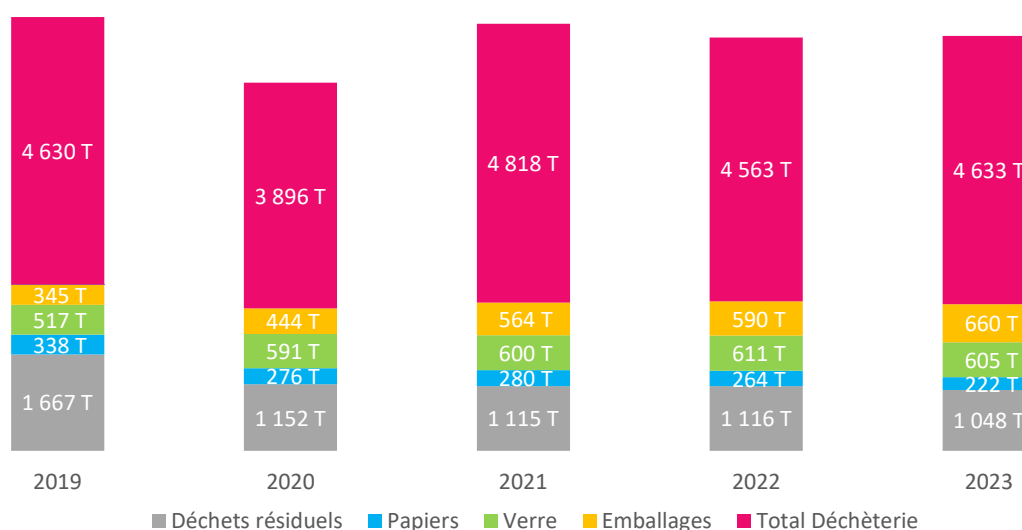
Chapitre 4 / Le bilan 2023 de la gestion des déchets

4.1 Evolution des tonnages collectés

En 2023, **7 143 tonnes de déchets** ont été collectées sur le territoire, soit **541 kg par habitant** (**561 kg au niveau national en 2021**), auxquels s'ajoutent 24 tonnes valorisées en réemploi.

Ce tonnage est stable par rapport à 2022.

La production d'ordures ménagères résiduelles baisse de 6% tandis que la quantité de déchets collectés en écopoints se stabilise. A noter que les quantités de déchets collectés en déchèteries sont en légère hausse, avec de fortes disparités d'un flux à l'autre.



Evolution de la production de déchets depuis 2019

4.2 Bilan de la collecte des ordures ménagères résiduelles



79 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant en 2023

La quantité d'ordures ménagères résiduelles, qui diminue depuis plusieurs années avec la généralisation de la redevance incitative, est encore en légère baisse en 2023. Cela représente une réduction de 619 tonnes, soit **-37% par rapport à 2019**.

Près de 61 100 levées de bacs ont été effectuées, ce qui représente une moyenne de 183 levées par tournée et de 9 levées par redevable au cours de l'année.

4.3 Bilan de la collecte des déchets recyclables



112 kg de déchets recyclables par habitant en 2023, dont :



46 kg de verre par habitant



49 kg d'emballages par habitant



17 kg de papiers par habitant

Grâce à l'extension des consignes de tri entrée en vigueur en 2020, les quantités d'emballages recyclables collectées ont fortement progressé (**+ 24% par rapport à 2019**). Dans le détail, si l'on compare aux résultats de 2022, les quantités de papiers triés sont en baisse de 16%, en lien avec la baisse de la consommation et le développement de la dématérialisation. Les résultats pour les emballages (+12%) sont à modérer au regard de la hausse des refus de tri, dus notamment aux nombreuses incivilités. Les tonnages de verre sont stables (-1%).

4.4 Bilan de la collecte en déchèteries



349 kg d'apports en déchèterie par habitant en 2023

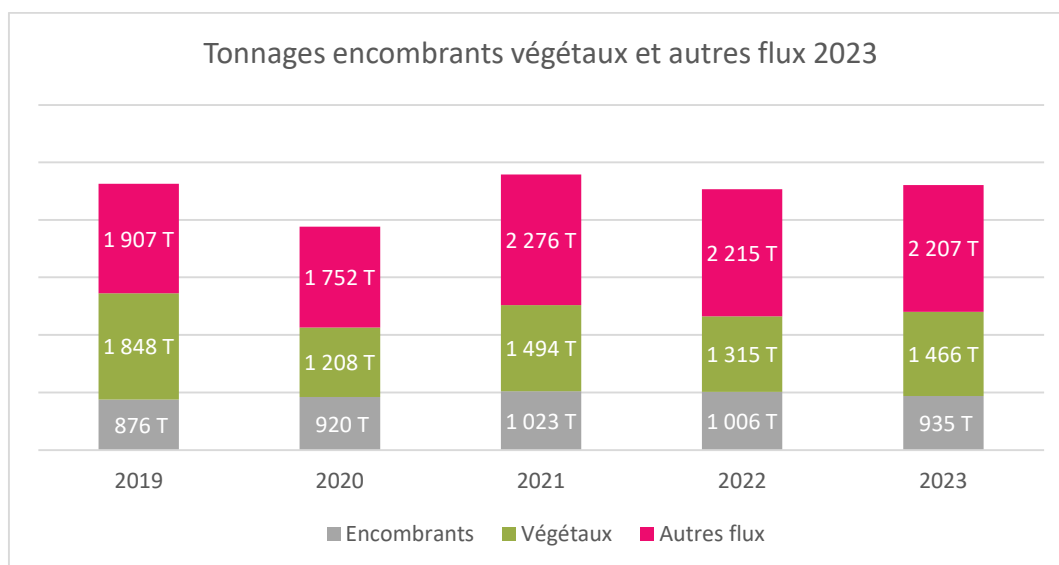


289 kg hors gravats

Le total des apports en déchèteries est stable par rapport à 2022 (+2%). La part des encombrants est en baisse pour la deuxième année consécutive (-7%).

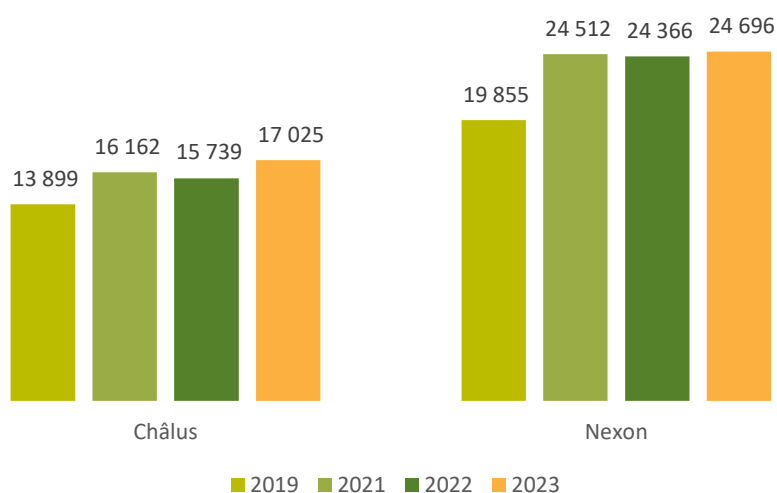
A noter qu'il existe de fortes disparités d'un flux à l'autre : fortes hausses des nouvelles filières Plâtre (+36%) et Polystyrène (+92%), alors que sur les filières historiques les variations sont comprises entre -10 et +10%.

Les apports de végétaux ont néanmoins augmenté de 12%, malgré la diffusion des informations sur les alternatives (tout particulièrement le broyage via les aides du SYDED 87 à la location ou à l'achat de broyeur) sur différents supports (Internet, lettre d'accompagnement des factures).



Evolution des apports en déchèterie entre 2019 et 2023 pour les flux encombrants, végétaux et autres flux

En termes de fréquentation, le nombre de passages au sein des deux déchèteries du territoire est stable, entre 2021 et 2023 (la fréquentation en 2020 n'apparaît pas en raison de la période de fermeture durant la crise sanitaire COVID).



Evolution de la fréquentation des déchèteries de 2019 à 2023 (nombre de passages par an)

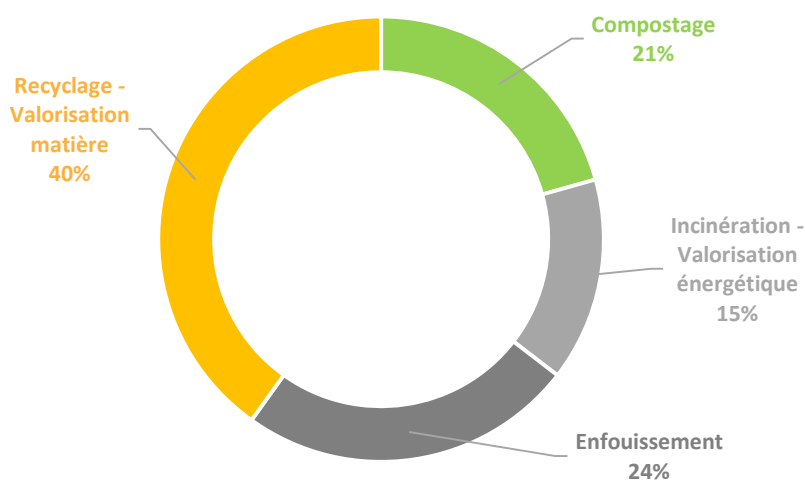
4.5 Bilan du traitement des déchets

Le mode de valorisation des déchets dépend de leur nature. Les principaux modes de traitement sont le recyclage, l'incinération avec valorisation énergétique et l'enfouissement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à la Centrale Energie Déchets à Limoges et les encombrants sont enfouis sur le site Alvéol à Peyrat de Bellac.

Le compostage correspond à la valorisation des végétaux apportés en déchèteries, il s'effectue principalement dans le cadre d'un partenariat avec des agriculteurs locaux, en co-compostage ou en litière pour animaux. Le reste de la valorisation matière comprend d'une part les déchets recyclables collectés en apport volontaire, triés puis valorisés auprès de différents repreneurs (papier, verre, emballages), mais également les déchets apportés et triés en déchèterie (bois, ferraille, cartons bruns, mobilier...) grâce au développement des filières « Responsabilités Elargies des Producteurs » (REP).

Au total, la valorisation matière, compostage et recyclage, atteint 61% (+4% par rapport à 2022).



Répartition des modes de valorisation des déchets en 2023

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 5 / Les coûts du service et son financement

5.1 Coût global du service public

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 423 584, 64 € (source : *Compte Administratif 2023*).

Il comprend les charges fonctionnelles (frais de structure, communication) et les charges techniques (prévention des déchets, précollecte, collecte et traitement des déchets).

Une fois déduits les soutiens des éco-organismes (collectés par le SYDED), on obtient le coût à l'habitant.



104 € par habitant en 2023, dont



40 € pour les ordures ménagères résiduelles



3 € pour le verre



17 € pour les emballages et le papier



44 € pour les déchèteries



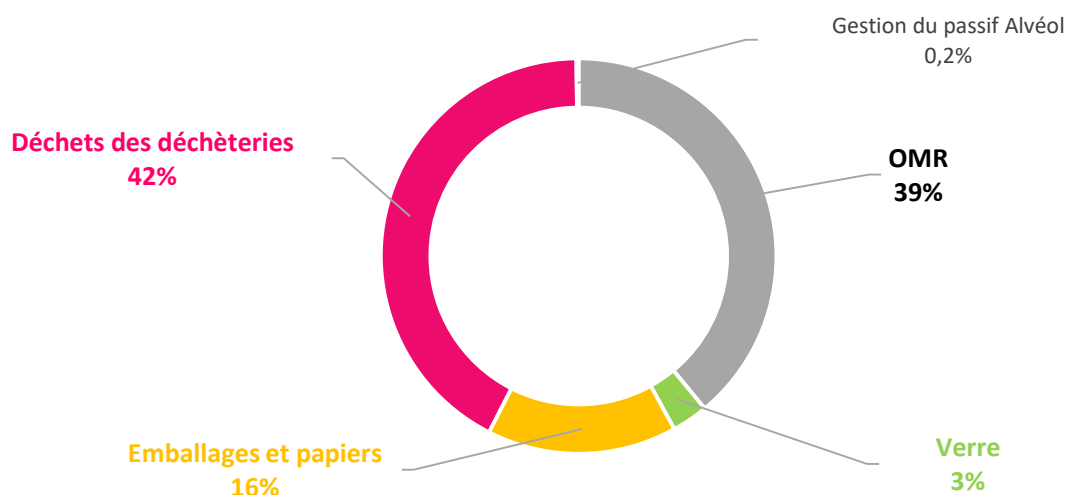
0,2 € pour le passif d'Alvéol

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la part de chaque flux (collecte et traitement).

Pour la 1^{ère} année, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) devient légèrement inférieur à celui lié à la gestion des déchèteries (gestion des sites, évacuation et traitement des différents déchets). Celui représente désormais plus de 42% des coûts du service, contre 39% pour les OMR.

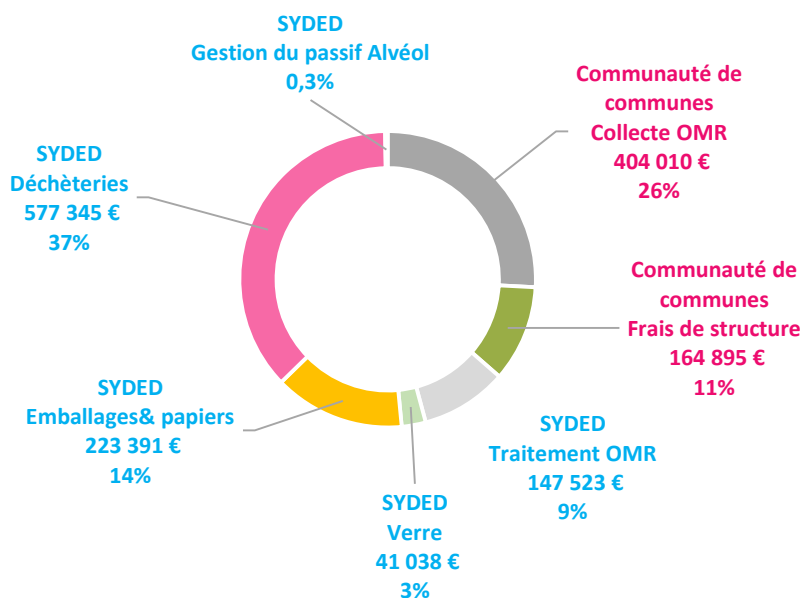
La gestion du passif d'Alvéol correspond à la charge financière supportée par les différents adhérents du SYDED pour la construction et l'amortissement de cette installation de stockage des déchets non dangereux ultimes.

Répartition des coûts selon les différents flux de déchets en 2023



La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est directement impliquée dans les coûts liés à la collecte des ordures ménagères résiduelles **soit un peu moins de 40% du coût global** ; les autres postes de la gestion des déchets relèvent du SYDED (60%).

Répartition des coûts de la gestion des déchets entre la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et le SYDED en 2023



Le détail de la matrice des coûts 2023 est présenté en annexe.



A noter

La matrice des coûts est une méthode formalisée mise en place par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Son remplissage, avec des règles communes à toutes les collectivités, permet d'analyser le coût de la gestion des déchets et de le situer parmi d'autres collectivités la renseignant également. Elle prend notamment en compte l'amortissement des investissements et des subventions éventuelles, aussi ses résultats peuvent différer de ceux du Compte Administratif.

5.2 Financement du service public

Le service public de prévention et de gestion des déchets est principalement financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Elle est composée de deux parts :

- Une part fixe (abonnement), en fonction du volume du bac mis à disposition de l'utilisateur (foyer, professionnel, collectivité). Cet abonnement comprend :
 - L'accès aux déchèteries ;
 - L'accès aux écopoints ;
 - Un forfait de 12 levées du bac.
- Une part variable, composée de :
 - Poids des ordures ménagères résiduelles collectées ;
 - Levées supplémentaires le cas échéant.

Le détail de la grille tarifaire 2023 est présenté en annexe.

Chaque année, les tarifs sont votés en fonction du résultat prévisionnel de l'année précédente et des projections pour l'année suivante.



108 € en moyenne par habitant en
2023



190 € de facture moyenne par
foyer

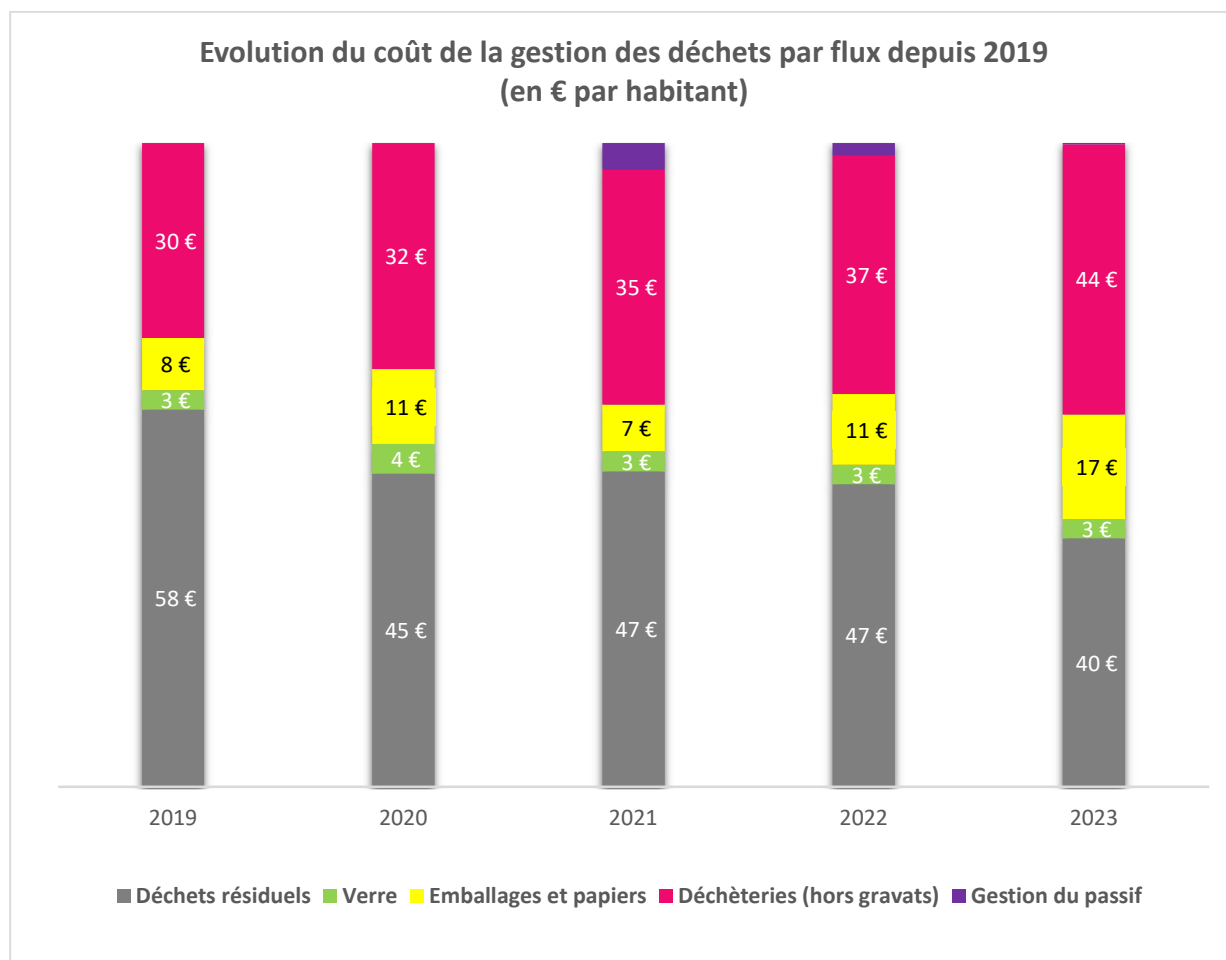
Le coût de la gestion des déchets pour l'habitant a été impacté par la hausse du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui constitue une part non négligeable du coût de l'enfouissement.

Par ailleurs, le SYDED perçoit des recettes par la revente de matériaux et des soutiens des éco-organismes, qui sont déduits des appels à contribution auprès des collectivités. Ces recettes sont particulièrement fluctuantes et des baisses sont régulièrement constatées.

Chapitre 6 / L'évolution des coûts

L'évolution du coût aidé par flux et par habitant depuis 2019 met en évidence une baisse du coût de la gestion des ordures ménagères résiduelles principalement expliquée par la baisse importante des tonnages et l'optimisation du service (diminution des fréquences de collecte).

De 2019 à 2023, on peut noter une hausse régulière du coût de la gestion des déchets en déchèteries. Cela peut s'expliquer par la hausse des tonnages d'une part et par l'augmentation des coûts de transports et de traitement, notamment l'enfouissement, avec une augmentation significative et progressive de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).



Partie 3 > Synthèse 2023

	Ordures ménagères résiduelles	1048 Tonnes	79 kg par habitant	40 € par habitant
	Verre	605 T	46 kg par habitant	3 € par habitant
	Emballages et papiers	882 T	66 kg par habitant	17 € par habitant
	Encombrants	934 T	70 kg par habitant	44 € par habitant
	Déchets végétaux	1 466 T	111 kg par habitant	
	Autres déchets de déchèteries	2207 T	166 kg par habitant	

Synthèse des tonnages et des coûts par flux de déchets en 2023 (ratio kg/habitant et €/habitant)

Annexe Matrice des coûts 2023

Année 2023 Montants HT par habitant			Flux de déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre Ventilation par flux de déchets		Déchets en déchèterie	Gestion du passif	
					Papiers	Emballages			
Ratio en kg collecté par habitant desservi			79	46	17	50	289		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			79	46	17	50	289		481
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	4,1	0,4	0,2	3,0	4,7	---	12,4
		Communication	0,1	0,1	0,4	0,3	0,8	---	1,6
		TOTAL Fonctionnelles	4,2	0,5	0,6	3,3	5,5	---	14,0
	Techniques	Prévention	2,8	0,0	0,0	0,9	0,8	---	4,7
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	2,6	0,1	0,0	0,3	---	---	3,1
		Collecte	20,2	3,2	1,1	17,4	14,8	---	56,7
		TOTAL Collecte et pré-collecte	22,9	3,3	1,2	17,7	14,8	---	59,8
		Transfert/Transport	4,8	0,6	---	---	15,1	---	20,5
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	0,3	0,3
		Tri et conditionnement	---	---	0,7	8,4	0,5	---	9,5
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	9,2	---	9,2
		Traitement des inertes	---	---	---	---	0,6	---	0,6
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	0,7	8,4	10,3	0,3	19,7
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	0,9	---	0,9
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	0,3	---	0,3
		TOTAL Techniques	30,5	3,9	1,9	27,0	42,2	0,3	105,8
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les		34,6	4,4	2,4	30,3	47,7	0,3	119,8
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes			6,3	---	---	---	---	6,3
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	0,9	2,6	3,2	1,5	---	8,1
		Matériaux	---	---	---	---	---	---	---
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	0,9	2,6	3,2	1,5	---	8,1
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	0,7	---	---	---	0,5	0,1	1,3
	TOTAL Industriels	0,7	0,9	2,6	3,2	2,0	0,1	9,4	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	0,4	0,4	1,1	9,5	1,2	---	12,6
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	0,6	---	---	0,1	---	---	0,7
		Subventions de fonctionnement	0,3	0,1	0,0	0,3	1,0	0,0	1,6
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	0,9	0,1	0,0	0,4	1,0	0,0	2,4
TOTAL Produits		1,9	1,4	3,6	13,1	4,2	0,1	24,3	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		1,1			0,0	0,0	---	1,1
	Financement déchets direct	TEOM	---	---	---	---	---	---	---
		REOM	108,3	---	---	---	---	---	108,3
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Financement déchets direct	108,3	---	---	---	---	---	108,3
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Financement déchets		108,3	---	---	---	---	---	108,3	

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Gestion du passif	
			Ventilation par flux de déchets				
			Papiers	Emballages			
Coût complet		4,4	2,4	30,3	47,7	0,3	
Coût technique	40,3	3,5	-0,1	27,1	45,8	0,2	116,7
Coût partagé	40,0	3,1	-1,2	17,6	44,5	0,2	104,2
Coût aidé HT	39,1	3,0	-1,2	17,2	43,6	0,2	101,8
TVA acquittée	1,1			0,0	0,0		1,1
Coût aidé TTC	40,2	3,0	-1,2	17,2	43,6	0,2	102,9
Financement déchets							108,3

Annexe

Grille tarifaire de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, applicable en 2023

Composante	Détails	TARIF
<u>PART FIXE</u>		
Abonnement au service		
ABONNEMENT Catégorie 1 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 120 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	140,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 240 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	149,00 €
ABONNEMENT Catégorie 3 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 360 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	157,00 €
ABONNEMENT Catégorie 4 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 660 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	189,00 €
Abonnement pour bacs supplémentaires (2^{ème} bac et suivants)		
Bac supplémentaire 120 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 120 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	52,00 €
Bac supplémentaire 240 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 240 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	60,00 €
Bac supplémentaire 360 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 360 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	67,00 €
Bac supplémentaire 660 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 660 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	97,00 €
Abonnement pour collectes supplémentaires (réservé aux professionnels)		
Abonnement collecte C1	Abonnement additionnel pour un service de collecte hebdomadaire	121,00 €
Abonnement collecte C2	Abonnement additionnel pour un service de collecte bi-hebdomadaire	240,00 €
<u>PART VARIABLE</u>		
Levées supplémentaires		
Levées supplémentaires Bac 2 roues (à partir de la 13 ^{ème} dans l'année)	Levée d'un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	3,30 € par levée
Levées supplémentaires Bac 4 roues (à partir de la 13 ^{ème} dans l'année)	Levée d'un bac 4 roues (660 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	5,40 € par levée
Poids des déchets résiduels collectés		
Poids des déchets collectés	Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 litres)	0,32 € par kilo
Sacs payants 50 L	Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)	2,60 € par sac